

d'énergie? Dans ce cas, on projette de créer exactement la même chose qu'avec l'érection du barrage Castlegar. S'il est dangereux pour le Canada de se dépouiller de son électricité ou de son eau, le même danger pourra exister lorsque ces projets seront réalisés, y compris celui du ruisseau Mica:

Les premiers aménagements en vue de l'emmagasinage emploieront les premiers le matériel non utilisé dans les centrales échelonnées en aval et assureront la production d'un plus grand nombre de kilowatts par million de pieds-acre.

Pas la moindre indication d'explication. Pas la moindre mention d'une source. Je poursuis ma lecture:

Il faut se déclarer en faveur du projet le plus avantageux pour la Colombie-Britannique et le Canada.

C'est entendu, mais rien n'indique que le barrage de Castlegar n'appartienne précisément pas à cette catégorie. On n'a pas présenté la moindre preuve. Le projet du barrage de Castlegar doit commencer à produire des résultats dans trois ans. Pour autant que l'on sache, il faudra plus de trois ans pour mettre les autres en marche.

Il est loin d'être évident que le réservoir des lacs Arrow soit celui qui présente le plus d'avantages pour le Canada, à l'heure actuelle.

Rassurant, vague, incertain. C'est bien le genre de rédaction qu'on attendrait de diplômés de la *London School of Economics*. Écoutez bien ces paroles encourageantes; je lis sous le numéro 4.

Les conditions du marché proposé par le gouvernement de la Colombie-Britannique auront un effet défavorable sur l'industrie canadienne d'aluminium, surtout en Colombie-Britannique.

Rien ne le prouve. Ils n'apportent aucune preuve pour démontrer que cela ferait la moindre différence ou pour indiquer qui serait atteint.

L'avenir de cette industrie repose sur son aptitude à exporter aux marchés américains et mondiaux. Bien que le coût de la production de l'énergie à Kitimat puisse un jour être d'environ trois millièmes, aujourd'hui l'entreprise n'est que partiellement achevée et une bonne partie des immobilisations ont déjà été faites, mais le taux est plutôt de 7 ou 8 millièmes. L'abaissement du taux résultera d'une production accrue et surtout de l'augmentation des exportations aux États-Unis. Il convient donc d'étudier la question très attentivement avant d'autoriser un marché qui permettrait d'aménager au Canada une entreprise qui produirait, avec l'eau emmagasinée au Canada, de l'énergie qu'une industrie d'un autre pays obtiendrait à un prix dépassant à peine la moitié de celui que doit acquitter un concurrent canadien.

D'après cette déclaration, on croirait qu'ils se proposent de produire une quantité énorme d'énergie. Mais l'énergie produite sera le volume dont 42,000 kilowatts constituent

[M. Blackmore.]

20 p. 100. L'énergie ne suffirait pas à bouleverser sérieusement la production au Canada. Quelle preuve avons-nous que cette énergie produite aux États-Unis servira à la fabrication d'aluminium. Cela n'a pas la moindre chance de se réaliser. C'est l'argument le plus fallacieux qu'on puisse présenter. Il est tiré d'une lettre savante, émanant d'un important ministère à Ottawa, où sont rassemblées tous les sages.

Les conditions de l'accord sont mauvaises pour la Colombie-Britannique et le Canada.

On n'apporte pas le moindre élément de preuve ou de témoignage pour appuyer cette simple déclaration qui est aussi folle, aussi peu fondée et peu satisfaisante que le reste de la lettre. On y lit ensuite:

Si les pourparlers entre les divers États américains peuvent servir de critérium, le Canada devrait pouvoir utiliser la moitié de toute l'énergie d'aval produite aux États-Unis grâce aux eaux du Columbia emmagasinées à l'intérieur de ses frontières.

Telle est la première partie. Il semble exister des plans qui fonctionnent dans ces États, mais nous n'en connaissons rien. Or les plans ou les barrages en cause seront-ils réalisés par une entreprise de l'extérieur? Les travaux se feront-ils sans qu'il en coûte quoi que ce soit aux États intéressés, comme c'est le cas pour le Castlegar? Rappelons-nous qu'un organisme américain, la société Kaiser, aménagera gratuitement ce barrage de Castlegar. La Colombie-Britannique n'affectera pas un sou à cette construction, dont l'entretien d'ailleurs ne lui coûtera rien. Si une situation semblable n'existe pas aux États-Unis à l'égard de ces entreprises, cette conclusion pour la moitié ne se fonde aucunement sur les preuves apportées. Mais poursuivons:

Pour ce qui est des entreprises plus économiques, on pourrait s'attendre que la proportion soit un peu plus à l'avantage du Canada. Les lacs Arrow constituent un des réservoirs les plus "naturels" et les plus économiques du bassin du Columbia; cependant, le Canada n'obtiendrait apparemment que 20 p. 100 de l'énergie produite en aval à Grand-Coulée.

Cette déclaration n'a de valeur que si une société des États-Unis aménage un barrage au Canada, en acquitte les frais, se charge chaque année de l'entretien, et consent à céder 20 p. 100 de l'énergie produite pour avoir le droit d'utiliser l'eau, ou encore si la Colombie-Britannique aménage le barrage au coût de 30 millions, immobilisations qui comportent un intérêt de 5½ p. 100, soit \$165,000 par année.

Si le gouvernement de la Colombie-Britannique avait aménagé le barrage, on pourrait avec raison espérer obtenir 50 p. 100 de l'énergie; cependant, si c'est une société des États-Unis qui l'aménage, en acquitte le coût, l'entretien, utilise l'eau qu'on amène